

Patrimoine de l'entrepreneur face à la pandémie dans un monde en recomposition

La pandémie a bouleversé notre société et on voit déjà nettement une accélération de certaines tendances qui poussent les chefs d'entreprise à se réinventer. Dans ce contexte, ces derniers, focalisés sur l'organisation opérationnelle de leur société, ne doivent pas omettre leurs propres vulnérabilités et ses conséquences potentielles sur leur organisation.



Marlène Absi,
Directrice générale déléguée



Emrah Yucel,
Family Officer & Gérant
Portefeuilles

SUR LES AUTEURS

Marlène Absi : Directrice générale déléguée, Responsable des Investissements chez EVEN FO.

Emrah Yucel : Family Officer et Gérant de Portefeuilles chez EVEN FO.

EVEN FO accompagne dans la durée les familles et institutions dans une optique de développement de leur patrimoine, de pérennisation de leur organisation et de protection de leurs membres.

La pandémie de Covid-19 a rappelé à quel point nous étions tous vulnérables. Aucune crise ne se ressemble et chacune est inédite à sa façon. Celle-ci ne fait pas exception. Elle a été spectaculaire dans sa cause, son ampleur et sa rapidité.

Protéger son Entreprise

Dirigeants et chefs d'entreprises ont mis en place de nombreuses mesures afin d'assurer la sécurité de leurs collaborateurs et la continuité de l'activité de leur entreprise, mais très peu avaient anticipé les mesures de protection nécessaires en cas d'incapacité à exercer leurs propres fonctions.

Pourtant, l'incapacité ou le décès du chef d'entreprise/dirigeant peut totalement paralyser l'exploitation, mais aussi les décisions collectives, si celui-ci cumule la qualité d'associé et de mandataire social. Face à ce risque, de nombreuses solutions existent mais ces dernières sont à étudier et implémenter au sein d'une stratégie patrimoniale globale.

En premier lieu, la mise en place de contrats d'assurance. Par exemple, l'assu-

rance « homme clé » permet le paiement d'un capital compensant la perte d'exploitation, ou encore, l'assurance décès permet le paiement d'un capital à des héritiers ou associés.

Outre ces aspects purement financiers, la question de la gestion opérationnelle se pose. En cas d'incapacité, la mise sous curatelle ou tutelle nécessite une décision de justice qui peut être longue à obtenir. Une des premières solutions est la revue des dispositions statutaires qui permet

de nommer un « gérant de substitution » (en fonction de la forme juridique de l'entreprise). Les solutions déjudiciarisées prennent de plus en plus d'importance ces dernières années, à l'instar du mandat de protection future. Ce type de mandat permet

au dirigeant de désigner à l'avance, un ou plusieurs mandataires, qui devront se charger de gérer son patrimoine personnel et/ou professionnel. Le mandat peut être signé sous-seing privé, mais rédigé devant notaire il permet de confier des pouvoirs importants tout en instaurant des règles. Le mandat de protection future

doit respecter un formalisme précis pour son activation et l'incapacité du dirigeant doit être constatée par un médecin habilité. Par ailleurs, le mandat peut prendre fin si le chef d'entreprise retrouve ses facultés. La grande souplesse de ce mandat permet de personnaliser les missions confiées selon les besoins et attentes du dirigeant.

Dans tous les cas, un conseil pluridisciplinaire, indépendant, et connaissant bien la famille et son organisation peut permettre d'éviter certains écueils.

Enfin, de nombreuses compétences sont requises pour la gestion d'une entreprise. Le mandat à effet posthume, rédigé par un notaire, permet lui, de désigner, sous réserve que certaines conditions soient remplies, un ou plusieurs mandataires qui devront gérer, pour le compte des héritiers et dans leurs intérêts, le patrimoine successoral, notamment professionnel, en cas de décès du dirigeant. Cet outil permet d'assurer la continuité de l'entreprise par un mandataire disposant des qualités nécessaires, désigné à l'avance par le chef d'entreprise, pendant une durée allant jusqu'à 5 ans (prorogeable sous conditions).

L'intégralité de ces solutions restent à adapter en fonction des besoins du chef

« Cette crise a eu un impact très marqué sur les actifs cotés. Leur rebond a surpris tant il a été rapide et important. »

LES POINTS CLÉS

Une stratégie de pérennisation du patrimoine professionnel et personnel est indispensable pour tout chef d'entreprise. Les points clés à considérer :

- Anticipation de l'organisation en cas d'incapacité.
- Mesures financières permettant à l'entreprise d'assurer sa continuité
- Protection de son patrimoine personnel à travers une diversification accrue de ses actifs.
- L'intérêt des actifs tangibles à impact est plus que jamais confirmé.
- Un accompagnement global et professionnel dans ce monde en pleine recomposition semble indispensable.

d'entreprise mais aussi des personnes qui l'entourent et de leurs compétences. Surprotéger le dirigeant pourrait avoir des effets néfastes et bloquer certaines décisions, mais l'absence de toutes mesures serait certainement très préjudiciable.

Diversifier son patrimoine

D'un point de vue « investisseur », cette crise a eu un impact très marqué sur les actifs cotés. La baisse des marchés actions et obligataires a été très forte. Mais c'est surtout leur rebond qui a surpris tant il a été impressionnant dans son ampleur et sa rapidité.

Les mouvements de marché sont de plus en plus abrupts, plein de contradictions et dans une sur-anticipation exacerbée par les injections de liquidités des banques centrales. Dans ce contexte, il est important de s'entourer de conseils au statut d'investisseurs professionnels afin de garder le

recul nécessaire, éviter les décisions sous le coup de l'émotion, avoir accès à une information riche et multiplier les points de vue. La sélection de gérants d'actifs aura été déterminante cette année dans les résultats des portefeuilles. Les disparités de performance entre gérants évoluant sur les mêmes classes d'actifs sont historiques.

Encore une fois, cette crise a montré le bien fondé d'un patrimoine diversifié – principe de base dans l'investissement – pourtant pas toujours appliqué concrètement.

Dans ce contexte, l'intérêt des actifs tangibles garde, selon nous, tout son sens.

Les forêts sont un exemple intéressant d'investissement patrimonial de long terme à impact. La question du réchauffement climatique est un enjeu majeur. La vente de crédits carbonés d'une forêt vient aujourd'hui s'ajouter aux sources de rendements traditionnels de cet actif.

D'une manière plus générale, l'investis-

sement socialement responsable s'invite dans toutes les classes d'actifs et devient incontournable. Là encore, faire la sélection entre les différentes stratégies, labels, requiert du temps et des compétences.

Les investissements financiers considérés comme moins liquides, Private Equity, Private Debt conservent également tout leur intérêt, à condition, d'avoir été bien sélectionnés en amont. Les équipes d'investissement sur ces classes d'actifs sont très souvent au plus proche des entrepreneurs et du terrain. Ils apportent ainsi un regard précieux sur la réalité des problématiques rencontrées par des sociétés de toutes tailles permettant de mieux appréhender les enjeux et conséquences des événements en cours. De plus, la valorisation de leurs fonds/actifs sur des bases trimestrielles enlève le stress de la volatilité et parfois oblige à patienter/prendre du recul, ce qui est, très souvent, la meilleure chose à faire dans ce type de situation.

Depuis le début de cette crise, on parle souvent du monde d'après. On peut sans aucun doute constater que cette crise a été/sera un accélérateur de tendances bonnes et/ou mauvaises.

Comme toujours, les crises offrent des opportunités évidentes mais les pièges sont également nombreux.

Forts de ce constat, nous sommes convaincus qu'il est aujourd'hui nécessaire d'être diversifié, flexible et accompagné.

Seul un acteur sans aucun parti pris, ni rémunération indirecte peut garantir une visibilité sur l'ensemble de ces classes d'actifs et un accompagnement réellement indépendant.

